

couverte de diamans fort gros; voilà les vêtements qui couvrent son buste; le reste de son costume est moins riche; sur un peu plus ou un peu moins d'or et de diamans et quelque différence dans la beauté des pierres précieuses, la suite d'Ibrahim est vêtue comme lui.

Nous avions encore, dernièrement, à Paris le comte de Musignano, fils de Lucien Bonaparte; c'est un jeune homme petit, replet dont les traits, non sans distinction, sont surtout remarquables par une grande expression de bonhomie. Il avait sollicité du ministère la permission de résider quelque temps à Paris, qu'il n'avait jamais vu. Mais on n'a voulu lui permettre qu'un séjour de trois fois vingt-quatre heures.

Enfin on nous avait fait espérer jusqu'à ce jour une visite de la reine Victoria; elle devait, sitôt après être sortie de sa position intéressante, se mettre en route pour Paris; mais le voyage est ajourné, au dire des journaux anglais, jusqu'à l'année prochaine. La cordiale entente n'en existe pas moins entre la jeune reine et le vieux monarque, car à la nouvelle de l'attentat de Lecomette, une charmante lettre autographe a félicité Louis-Philippe du bonheur providentiel qui l'a fait, une fois de plus, échapper au plomb d'un assassin.

A la chambre des députés a continué, le 16 avril, la discussion relative à notre marine; M. Thiers, vous le savez, a fait un discours dynastique, gouvernemental, dans les intérêts et les instincts du juste-milieu. Il s'est montré digne de la confiance du système et de l'estime de l'Angleterre; il a même surpassé M. Guizot dans cet art difficile; aujourd'hui l'opposition intime Thiers-Palmerston est plus étroite encore que l'entente cordiale Peel-Guizot.

M. de Lamartine, dans un magnifique langage, a vengé la dignité de la France; il a suggéré d'excellentes idées; l'état maritime qu'il demande, sans dépasser de beaucoup celui que M. Thiers voudrait nous imposer, est encore trop grand pour la politique de ce dernier. Le 17, quelques paroles ont été échangées entre M. Berryer et le ministre de la marine; M. Thiers a fait quelques nouvelles observations auxquelles M. de Mackau a brièvement répondu; puis on a passé au vote. Le projet, tel qu'il a été présenté par le ministre, a été adopté à l'unanimité. C'est donc un secours de près de cent millions que le parlement vient de mettre à la disposition du ministère de la marine. Nous verrons quel usage on en fera.

Les 21, 22 et 23 avril a eu lieu la discussion de la proposition de M. Demesmay, tendant à la réduction de l'impôt sur le sel de 3 à 2 décimes par kilogramme. Il s'agissait là, non seulement d'un dégrèvement d'impôt pour le pauvre, mais encore d'une mesure utile à l'agriculture et à l'industrie, M. de Lamartine l'a dit, d'ailleurs: "Qu'on ne voie pas précisément dans le sel une matière imposable, il y a une idée." La proposition a été adoptée par une majorité de 240 voix contre 26. Les ministres députés comptaient au nombre des 26 opposants.

Dans les séances des 24, 25, 27, 28, 26 et 30, ont été discutés et votés les projets de loi relatifs aux chemins de fer de Bordeaux à Cette et de l'Ouest.

Je vous annonce avec regret qu'en réglant son ordre du jour, la Chambre a encore écarté le projet de loi relatif à la navigation transatlantique; ces lenteurs sont d'autant plus déplorable, que le gouvernement français, en se laissant devancer par les Américains, se verra certainement exposé à une concurrence qui lui créera de nouvelles difficultés.

L'état de la Pologne est toujours le même, toujours les journaux officiels prétendent que l'insurrection est étouffée, et toujours cependant l'insurrection grandit plus de force. Un soulèvement général devait avoir lieu dans la

semaine sainte; mais il est ajourné; à tous moments nous attendons à recevoir des nouvelles de la dernière gravité. Nicolas se livre à des cruautés ignobles; non content de s'attaquer aux hommes, dont le courage et la fermeté lui font ombre, il fait subir aux femmes polonaises, les plus infâmes supplices. La belle madame de Kalerigi, la propre nièce de M. de Nesselrode, a subi le supplice du knout, pour avoir facilité la fuite de M. le comte Dombrowski, le mari d'une de ses amies d'enfance. La comtesse Orloff, la tante du ministre, n'a été que fouettée pour avoir reçu chez elle des personnes mal pensantes.

Vous jugerez de l'infâme atrocité de ces traitements, quand vous saurez que la peine des verges s'applique sur le dos nu, les vêtements étant rabattus sur la ceinture et les mains liées derrière le dos. Pour le knout, la patiente est étendue sur un banc étroit, les mains liées par-dessous et les pieds par-dessus; la robe est relevée, et toute la partie inférieure du corps est mise en lambeaux à coups de lanières terminées par des clous.

Et la noblesse, en Russie, est exemptée de toute punition corporelle! Je regrette de ne pouvoir vous donner sur ces sanglants épisodes de plus longs détails, ma lettre déjà trop longue me force même de remettre au prochain départ quelques réflexions sur l'état des affaires en Portugal et en Espagne, tous deux en pleine révolution, et en Italie, où l'insurrection couve et ne tardera pas à éclater.

Alger. — La situation militaire de l'Algérie devient de plus en plus terne et monotone. Tantôt Abd-el-Kader a des paraisans nombreux, tantôt il n'a plus avec lui que quelques cavaliers; tantôt on signale sa présence dans le Djebel-Amour, tantôt on le fait paraître chez les Oulad-Nail. Il a quinze jours, un bruit vague, qui depuis a été reconnu sans fondement, portait à supposer qu'il avait pu se montrer dans la Kabylie. Il résulte de tous ces désaccords que le gouvernement ignore sa position, ses projets et ses ressources. Si l'on recueille les rapports venus des différentes colonies attachées à la poursuite de l'ennemi, on arrive à un ensemble de faits qui le place dans une situation presque désespérée.

Les Oulad-Nail, qui habitent le Hadna, sont rentrés dans le devoir; les Oulad-Nail de l'est ont fait leur soumission à M. le général d'Arbouville; ils ont même payé une amende considérable en chevaux et en argent; les Oulad-Nail de l'ouest, surpris par M. le général Jusuf, sont en voie de soumission; toutes les tribus méridionales de Titter, qui avaient été entraînées malgré elles à l'insurrection, marchent aujourd'hui sous nos drapeaux. Dans la région occidentale de la province d'Alger, les tribus du Sersou, fatiguées de la guerre, ont déposé les armes. Au sud, le kalifa d'El-Aghouat, l'un de nos chefs sahariens, loin d'abandonner notre cause, a constamment fait respecter son autorité et la nôtre. Dans le Djebel-Amour, nos colonnes, nos convois, nos émissaires n'ont rencontré aucune résistance.

On son donc les partisans de l'ennemi? Combien sont-ils? Que font-ils? Il semble qu'Abd-el-Kader ne soit nulle part, et cependant on le cherche partout. De cette accumulation de faits, puisés à des sources officielles, de l'impossibilité où l'on est aujourd'hui de trouver des résistances sur le vaste espace que nos colonnes parcourent, résulte pour nous cette conviction que la guerre en Algérie n'est plus une affaire de stratégie, mais une affaire de police.

A la faveur de ce calme devenu presque général, il semble que la colonisation devrait s'étendre et prospérer. Comment donc se fait-il qu'elle languisse et végète? C'est que l'Algérie possède des généraux habiles, une armée brave

l'Empereur s'y oppose!... Je suis là, voyez-vous!... je vous défendrai comme à Mont-Saint-Jean!... Oh! mon Dieu!... Et en proférant ces paroles incohérentes, le grognard étirait vivement le cou; il lui prenait les mains et cherchait à les réchauffer au souffle brûlant de son haleine.

—Va-t'en maintenant, mon ami, va-t'en! dit d'Harleville que cette scène navrait plus encore que sa position, retire-toi, te dis-je, nous nous reverrons... plus tard!... —Mon colonel! exclama le grognard.

—Allons, obéis!... j'attends l'abbé Caffieux... ne rendons pas ce bon prêtre témoin de notre faiblesse!... Tu m'entends!... Le grognard se retira. En passant devant l'abbé qui venait d'entrer dans la chambre du comte, Bourguignon le salua en disant d'une voix étouffée, et cette fois avec la terreur dans l'âme: —Hélas!... mon pauvre colonel!... Lui si brave, si généreux!... tandis qu'il y en a tant d'autres!... Hélas! voilà la chose!

EMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE. (A continuer.)

et aguerrie, mais qu'elle manque de ce qui fonde et développe les sociétés humaines, un gouvernement. J. V.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE. PARLEMENT PROVINCIAL.

PROCÉDÉS.

Mercredi, 3 juin.

Les bills suivants sont lus pour la troisième fois et passent.

Bill pour amender l'ordonnance relative aux chemins à barrière de Québec.

Bill pour autoriser une appropriation de £19,000, pour améliorer le golfe St. Laurent.

Bill pour défrayer les dépenses de l'administration de la justice, dans le Haut-Canada.

Bill pour l'appropriation des revenus provenant des biens des Jésuites, pour 1846.

Sur motion de M. Williams, la chambre vote une adresse pour avoir copie de toutes communications entre le Président du Bureau des Travaux et le capitaine Rayfield, le capitaine Beaufort, et James M. Kendall, écrivain, ingénieur civil, pour voir les raisons qui ont donné la préférence au nouveau chenal maintenant en opération sur le lac St. Pierre sur l'ancien chenal; et aussi copies des estimés faits par le bureau, touchant le montant requis pour l'excavation, dans chaque chenal.

Le bill pour amender la loi des Banqueroutes est lu pour la troisième fois et passe.

Le bill pour amender l'acte du Bureau des Travaux est rapporté.

M. Baldwin propose plusieurs amendemens tendant à laisser passer aux barrières sans payer de droit les voitures qui auraient payé déjà en allant. Les amendemens sont perdus.

La chambre ordonne que le bill soit grossé; ainsi que le bill pour prélever un emprunt pour le secours des incendiés de Québec.

M. Daly met devant la chambre un message de Son Excellence avec un estimé supplémentaire pour le service de l'année courante. Référé au comité des Subsidés.

Aussi une réponse à l'adresse pour une liste des clercs employés dans les divers départemens publics.

Judi 4 juin.

Les bills suivants sont lus pour la troisième fois et passent.

Bill pour un emprunt pour les incendiés de Québec.

Bill pour établir un bureau d'Enregistrement dans la partie basse du comté de Dorchester.

Bill pour secourir la Congrégation juive à Montréal.

Bill pour autoriser l'issue de Débitures pour l'Erection d'un Asile de Lunatiques à Toronto.

La chambre concourt dans les amendemens du conseil au bill du chemin de fer entre Montréal et Kingston.

La chambre ordonne que l'adresse à Sa Majesté pour réduire les taux de postage soit communiquée au conseil pour avoir son concours.

Un message est reçu du conseil agréant aux bills suivants:

Bill pour pouvoir au changement de place du Bureau d'Enregistrement du comté de Nicolet.

Le bill de milice est rapporté avec des amendemens.

Aussi le bill relatif à l'éducation dans le Bas-Canada.

Vendredi, 5 juin.

M. Christie fait motion que l'allocation des membres soit la même qu'à la dernière session, et que £250 soient alloués à l'hon. M. Morin pour ses services comme Orateur pro tem.

La motion est emportée et une adresse est votée à Son Excellence pour une avance de £9,237-3s.

Les amendemens fait par le conseil au bill de milice sont agréés.

Le bill accordant une liste civile est lu pour la troisième fois.

M. Baldwin fait motion que les mots "maintenant à la disposition de la couronne en cette province" dans la 6e clause, soient effacés, et que les mots "maintenant réclamés comme étant à la disposition de la couronne en cette province soient insérés à la place, et que les mots "maintenant à la disposition de la couronne en cette province soient effacés partout où ils se trouvent.

La division suivante eut lieu sur cette motion. Pour.—MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Desaulniers, DeWitt, Guillet-Jobin, La Fontaine, Lantier, La Terrière, Leslie, Macdonald (Glengarry), Macdonald (Stormont), Méthot, Merritt, Morin, Rousseau et Taché.—25.

Contre.—MM. Boulton, Cayley, Chalmers, Colville, Dixon, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, McDonnell (Dundas), McConnell, Moffatt, Papineau, Petrie, Robinson, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith, Smith (Missisquoi), Stewart (Bytown), Stewart (Proscott), Taschereau, et Viger, Woods.—28.

Sur la passation finale du bill, la chambre se divisa pour 33 contre 22.

Les résolutions de subsidés sont rapportées. A la lecture de la 50e et 51e (qui divisent l'octroi de £500 également entre le Collège McGill et l'école de médecine de Montréal.) M. Cayley fait motion qu'il soit référé de nouveau au comité des Subsidés.

Sur cette motion la division suivante eut lieu. Pour.—MM. Boulton, Cayley, Colville, Daly, Dixon, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Macdonald (Cornwall), McConnell, Moffatt, Munro, Papineau, Petrie, Robinson, Seymour, Serwood (Brockville).

Sherwood (Toronto), Smith (Frontenac), le proc.-général Smith, Stewart (Bytown), Stewart, Taschereau, VIGER.—27.

Contre.—MM. Armstrong, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, DeBlieux, Desaulniers, Dewitt, Drummond, Guillet, Jobin, La Fontaine, Lantier, La Terrière, Lenoire, Macdonnell (Stormont) Merritt, Méthot, Morin, Nelson, Rousseau Smith (Wentworth), Taché.—26.

Les bills suivants sont rapportés du conseil sans amendemens: Bill pour continuer et amender les lois des Banqueroutes.

Pour défrayer les dépenses de l'administration de la justice dans le Haut-Canada.

Pour amender l'acte amendant l'ordonnance relative aux chemins à barrière de Québec.

Pour l'appropriation des revenus provenant des biens des Jésuites pour 1846.

Pour autoriser l'appropriation de £19,000 pour l'amélioration du Golfe St. Laurent.

Les bills suivants sont rapportés avec des amendemens. Pour amender l'acte d'incorporation de Toronto.

Pour régler la profession du notariat dans le Bas-Canada.

M. Daly met devant la chambre une réponse à l'adresse sur la réclamation de M. Paucard.

La chambre passe une adresse demandant £10,161 18s. 14d. pour payer les contingens. Samedi, 6 juin.

M. Chauveau fait motion que le rapport de E. S. Rouermond, ci-devant chimiste du géologue provincial soit imprimé.

Les amendemens du conseil au bill pour régler la profession du notariat dans le Bas-Canada sont considérés et ne sont pas agréés par la chambre, et un comité est nommé pour rédiger les motifs pour les quels la chambre n'a pas concouru dans les amendemens.

IMPRIMERIE

DE LA

REVUE CANADIENNE, 15 RUE ST. VINCENT.

ON EXECUTE A CE BUREAU.

Toute espèce d'ouvrages sous le plus court délai, et à des prix modérés.

LIVRES, PAMPHLETS, CIRCULAIRES, AFFICHES, CATALOGUES, LETTRES DE VIRE-PART, BILLETTS D'ENTREE, MENUS, POLICE D'ASSURANCE, BILLETTS DE BANQUES, TRAITEMENS, CHEQUES, CONNaissement, ADRESSE D'AFFAIRES, CARTES DE VISITES, PROGRAMMES DE SPECULATIONS, TABLES, SOIREE MUSICALES, ANNONCES DE STEAMERS, DE BILLETS, GENCE, ETC. ETC.

Le tout sera exécuté avec goût, imprimé en or, et en bronze et en divers couleurs, dans un genre simple ou orné. Montréal, juin, 1846.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 9 JUIN, 1846.

LE JOURNAL ET LES CORRESPONDANCES DE M. VIGER.

L'hon. président du conseil comme vous savez à la manie d'être d'être comme il parle, a tous fait dormir debout. Il ne se contenta pas de bêtises "colonnies" éditoriales dans l'Aurore, mais il publie encore sous l'anonymat des correspondances à perte de vue.

Comme nous nous y attendions, M. Viger a répondu à nos articles sur les Biens des Jésuites, comme ces plaideurs émérites qui répondent toujours à une action par une dérogation générale, afin de ne pas se compromettre. M. Viger a tout nié; et dans un long article éditorial, et dans une longue correspondance, destinés l'un et l'autre à orner quelque jour les colonnes du Canadien.

La correspondance est d'une nature si personnelle, que nous nous serions crus offensés, si on s'offensait de pareilles misères.

Nous avons exprimé notre indignation sans réserve, nous l'avouons, mais nos paroles si sévères qu'elles ont été, étaient convenables à l'importance des turpitudes que nous devions flétrir sans merci. Nos lecteurs ont pu lire dans notre journal les débats sur cette question, pris textuellement en chambre; après les avoir lu, ils auront sans doute compris notre indignation, en se rappelant que le vieillard, qui pouvait oublier ses devoirs jusqu'à attaquer dans une chambre législative, la religion de ses pères, et cela sans but et sans raison, était le même homme, qui pendant trente ans, avait chaudement protesté contre la spoliation de ces Biens des Jésuites.

Il s'était glissé quelque erreur dans notre compte rendu de cette fameuse séance, erreur peu importante commise avant nous par les journaux anglais de cette ville concernant les amendemens de M. La Fontaine, s'en est emparé pour faire voir que tout M. Viger ce que la Revue disait, était faux et mensonger; mais le public ne sera pas la dupe de ce manège; il se rappelle que le président du conseil a voté contre la réclamation des Evêques et des Bas-Canadiens catholiques; il se rappellera aussi ce que M. Viger écrivait quelques jours après dans l'Aurore:

"Jamais M. Viger n'a parlé dans la chambre avec plus d'avantages, n'a invoqué plus de faits inévitables ou de principes d'une rigoureuse exactitude qu'il ne l'a fait sur la proposition de M. Cayley relative à l'emploi des revenus des biens des ci-devant jésuites."

Ainsi M. Viger est non-seulement satisfait de sa position; mais il est glorieux de son vote; c'est le plus beau triomphe de sa carrière publique.

Après cela, il ne faut pas s'étonner des réflexions qu'il lance au sujet de la requête de nos évêques. "LA REQUETE DE N. N. S. S. LES EVÊQUES."

"Nous ne savons que penser de la requête qu'on publie comme étant celle de nos Evêques au sujet des Biens des Jésuites. Ce document ferait supposer qu'ils ont perdu de vue quelques considérations d'une grande importance à ce sujet, etc. etc."

Vraiment des lignes comme celles ci-dessus sur un document signé par les chefs de notre église, n'ont pas besoin de commentaires. Nous en publierons cependant vendredi, afin de faire connaître non seulement la fausseté des arguments du président du conseil, mais sa malice et sa malhonnêteté.

Un peu de tout.

LA TEMPÉRATURE.—L'ACTIVITÉ DES AFFAIRES.—LE PROGRÈS MATÉRIEL.—LES VIEILLES IDÉES ET LES IDÉES NOUVELLES EN PRÉSENCE.—LES AVOCATS SANS CAUSES.—LES NOTAIRES SANS CLIENTELLE.—LES MÉDECINS SANS MALADES.—LA RÉACTION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.—LE PROGRÈS SOCIAL.—LE COMMERCE D'IMPORTATION ET LE COMMERCE EN DÉTAIL.—LES FABRIQUES ET LES INDUSTRIES CANADIENNES-FRANÇAISES.

Il y a quelques semaines, aux premiers chauds rayons du soleil, qui nous apparaissent, nous nous sommes réjouis, nous ensemble, de voir arriver cette période favorite de l'année, que l'on est convenu d'appeler la belle saison; nous l'avons salué trop tôt; notre joie a eu une courte durée; car depuis lors, la pluie et les orages se sont succédés presque sans interruption; et si parfois, le soleil a respilé au ciel, les nuages qui venaient subitement voiler ses rayons, nous ont souvent dit la vérité de ce dicton populaire de nos braves cultivateurs: "Les saisons et le temps sont dans un sac" dit ou tard, beau ou mauvais, il faut qu'il sorte. Ainsi, cette année le beau temps est sorti le premier avril; le mauvais le suit en mai et juin.

Cette température triste et humide des dernières semaines, nous a empêchés, nous, habitants des villes, de prendre les champs et d'aller voir la végétation luxuriante et vigoureuse qui les couvre. Les citadins sont encore au logis; mais la vie de l'intérieur languit, les fêtes, les soirées au coin du feu, les bals, les concerts, ne sont plus que des souvenirs. Encore quelques jours et la vie du dehors va commencer. Il n'est point d'individu depuis l'homme opulent jusqu'au plus petit industriel, qui ne voudra alors au moins une fois la semaine, aller inhaler l'air pur de la campagne et goûter quelques heures de repos au milieu de la nature resplendissante de ses vives couleurs, de ses riches parures, de ses fleurs et de sa verdure. Les voyageurs, les promeneurs, les partis de chasse, de pêche, les pique-nique vont s'organiser. Heureux ceux qui pourront abandonner le tourbillon de la capitale et aller se reposer, sous quelques frais ombrages, des agitations et des fatigues de leurs travaux de l'année.

En attendant que le peuple de la ville prenne sa volée pour les champs, laissez-nous vous dire, l'activité et l'industrie admirable et prodigieuse qui régnaient aujourd'hui au milieu de nous; nous disons prodigieuse, car pour tout habitant de cette grande ville, qui jette un regard sur le passé, et qui recueille ses souvenirs, il y a du prodige, dans les progrès qui se sont faits. Rejetez-vous par la pensée à dix années en arrière, et dites-nous si nous n'avancions pas à pas de géants? Églises, monuments, grands établissements d'éducation, financiers et d'industrie, hôtels, cafés, boutiques, qu'avons nous à envier aux grandes villes d'Europe et d'Amérique? Ce qui nous réjouit le plus dans ces progrès matériels c'est le progrès dans les idées, dans les mœurs, dans les habitudes, dans tout. C'est la grande amélioration sociale qu'il amène à sa suite. Qui est-ce qui a fait le grandeur de l'Angleterre, sa force et sa puissance si ce n'est le progrès matériel, industriel et commercial? Qui est-ce qui fait courir la république américaine vers les plus grandes destinées, n'est-ce pas l'industrie nationale, leur activité et leur esprit commercial? Là est le secret des puissances de l'époque; c'est pourquoi quand nous voyons le mouvement industriel et commercial imprimé à nos populations depuis quelques années, faire ce qu'il fait tous les jours, notre cœur de canadien est joyeux; nous éprouvons de vifs sentimens de satisfaction; nous voyons les destinées de notre pays grandir avec nos espérances. Qui tout est là: "Those who have the key of wealth are lords of all," surtout au milieu des populations qui nous serrent comme dans un réseau, et dont l'activité commerciale et industrielle est une partie de la nature, incarnée avec eux, entrés dans leurs habitudes, dans leurs mœurs, et jusque dans leurs manières.

Il a fallu du temps, des années, pour mettre en mouvement nos populations canadiennes-françaises. Les gens-louans qui nous ont précédé dans la carrière affectaient certains airs de hauteur vis-à-vis les épicéens curieux et parvenus de l'ancien régime. Les vestiges de féodalité qui jonchaient encore le sol du pays, tendaient beaucoup à perpétuer ces idées surannées, et que nous regardons aujourd'hui comme des traditions historiques, propres seulement à amuser les loisirs de nos enfans. La haute éducation des séminaires, les classiques études et surtout l'absence des écoles et des systèmes d'éducation élémentaires furent encore des causes de retard dans la route commerciale et industrielle. Le jeune étudiant sorti hier du séminaire, frotté de grec et de latin, bonifié de philosophie et d'historique, aurait eu dénier à sa haute dignité intellectuelle, en se livrant à un honnête industrie, en se plaçant derrière un comptoir, et en essayant d'agrandir les relations commerciales et industrielles de son père, d'un siec oncle ou de quelque parent. Oh! non! si donc! les professions libérales, à la bonne heure! le barreau, c'est honorable, glorieux; le notariat important, d'une haute conséquence pour la paix des familles et le bien de l'état; la médecine, c'est grand, noble, plein de charité de philanthropie, que sais-je encore? voilà ce qu'on disait autrefois, et de se précipiter en masse dans les professions, qui a force d'être encombrées, ont cessé d'être libérales.

Tout cela a porté ses fruits si bien qu'aujourd'hui il y a autant d'avocats que de procès, plus de notaires que de clients et que les malades se portent bien, vu l'abondance des médecines patentées; les pavés de nos rues sont couverts de jeunes procureurs portant à l'audience leurs maigres dossiers, de jeunes notaires qui s'en vont tranquillement à l'hôpital en attendant la clientèle; de jeunes esculapes, qui saignent..... leurs parents; et enfin la ville est pleine de jeunes membres des professions dites libérales dont un grand nombre, s'ingérant lions gants jaunes irréprochables, finissent par se jeter dans le sport et passent finalement de l'étude de la jurisprudence et de la médecine à celle du cheval, des animaux domestiques et des bêtes fauves.